

**Déclaration de responsabilité de la direction
Office national du film**

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers prospectifs, y compris du caractère approprié des hypothèses qui les sous-tendent. Ces états financiers sont fondés sur les meilleures informations disponibles. Les hypothèses ont été adoptées en date du 31 décembre 2012 et cadrent avec les plans décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les résultats réels pour les exercices financiers mentionnés dans la documentation financière jointe pourront être différents de l'information présentée et les variations peuvent être estimables.

Les états financiers prospectifs de l'Office national du film n'ont pas été audités.

Luisa Frate, CA
Directrice générale
Finances, opérations et technologie
Montréal, Canada

Tom Perlmutter
Commissaire du gouvernement
à la cinématographie
Montréal, Canada

18 mars 2013

18 mars 2013

Date

Date

OFFICE NATIONAL DU FILM
États financiers prospectifs (non audité)
État de la situation financière
au 31 mars

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	Budget	Prévision
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	6 162 \$	5 362 \$
Salaires à payer	328	328
Indemnités de vacances et provision pour révision salariale	226	276
Revenus reportés	358	358
Obligation au titre d'immobilisations corporelles louées	960	294
Avantages sociaux futurs (note 6)	982	5 853
Total des passifs nets	<u>9 016</u>	<u>12 471</u>
Actifs financiers		
Encaisse	10	63
Montant à recevoir du Trésor	1 895	1 895
Débiteurs	3 225	3 225
Dépôts	150	257
Total des actifs financiers nets	<u>5 280</u>	<u>5 440</u>
Dette nette ministérielle	<u>3 736</u>	<u>7 031</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	466	466
Stocks	153	191
Immobilisations corporelles (note 7)	7 177	6 697
Total actifs non financiers	<u>7 795</u>	<u>7 353</u>
Situation financière nette ministérielle	<u>4 059 \$</u>	<u>322 \$</u>

Passif éventuel (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE NATIONAL DU FILM
États financiers prospectifs (non audité)
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	Budget	Prévision
Charges (note 9a)		
Programmation anglaise		
Production de films et d'autres formes de présentations visuelles		
Programme de l'Office	\$ 21 132	\$ 22 788
Production commanditée et prévente	100	70
	<u>21 232</u>	<u>22 858</u>
Programmation française		
Production de films et d'autres formes de présentations visuelles		
Programme de l'Office	15 369	16 252
Production commanditée et prévente	284	456
	<u>15 653</u>	<u>16 708</u>
Distribution	5 761	5 109
Marketing, accessibilité et rayonnement	12 791	15 096
Développement et applications numériques	4 687	4 303
Services internes	8 881	9 767
	<u>32 120</u>	<u>34 274</u>
Total des charges	<u>69 005</u>	<u>73 841</u>
Revenus (note 9b)		
Institutionnel et éducatif	2 600	2 075
Télévision	750	900
Production commanditée et prévente	384	526
Divers	78	166
Plans d'archives	500	500
Consommateur	700	605
Salles	100	425
Total des revenus	<u>5 112</u>	<u>5 197</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	<u>63 893</u>	<u>68 644</u>
Financement du gouvernement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement	67 630	70 871
Variations des montants à recevoir du Trésor	-	-
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	<u>(3 737)</u>	<u>(2 227)</u>
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice	322	- 1,905
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice	<u>\$ 4 059</u>	<u>\$ 322</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE NATIONAL DU FILM
États financiers prospectifs (non audité)
État de la variation de la dette nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	Budget	Prévision
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	<u>(3 737) \$</u>	<u>(2 227) \$</u>
	-	-
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	3 052	2 214
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 572)	(2 401)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(4)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	<u>480</u>	<u>(191)</u>
Variation due aux stocks	(38)	(50)
Variation due aux charges payées d'avance	-	-
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	<u>(3 295)</u>	<u>(2 468)</u>
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	<u>7 031</u>	<u>9 500</u>
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	<u><u>3 737</u> \$</u>	<u><u>7 031</u> \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE NATIONAL DU FILM
États financiers prospectifs (non audité)
État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	Budget	Prévision
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	63 893 \$	68 644 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 572)	(2 401)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(4)
Variations de l'état de la situation financière		
Variation de l'obligation pour indemnités de vacances et provision pour révision salariale	50	370
Variation nette pour avantages sociaux futurs	4 871	71
Autres variations dans l'actif et le passif	(999)	1 825
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	<u>65 244</u>	<u>68 504</u>
	-	-
Activités d'investissement en immobilisations	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 015	1 995
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	<u>2 015</u>	<u>1 995</u>
	-	-
Activités de financement	-	-
Paiement sur l'obligation au titre d'immobilisations corporelles louées	371	373
Encaisse utilisée pour les activités de financement	<u>371</u>	<u>373</u>
	-	-
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u>67 630</u> \$	<u>70 871</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE NATIONAL DU FILM

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non audités)

[en milliers de dollars]

1. POUVOIRS ET OBJECTIFS

L'Office national du film a été créé en 1939 en vertu de la *Loi sur le cinéma* et est l'organisme chargé d'administrer cette loi.

Relevant du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, l'Office national du film (« Office ») est un organisme culturel mentionné à l'annexe 1.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il est dirigé par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le gouverneur en conseil et dont le président est le commissaire du gouvernement à la cinématographie.

Le mandat législatif de l'ONF est de susciter et de promouvoir la production et la distribution de films dans l'intérêt national et, notamment, de :

- ◆ produire et distribuer des films destinés à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations, et promouvoir la production et la distribution de tels films;
- ◆ représenter le gouvernement du Canada dans ses relations avec des personnes exerçant une activité cinématographique commerciale liée à des films cinématographiques réalisés pour le gouvernement ou l'un quelconque de ses ministères;
- ◆ faire des recherches sur les activités cinématographiques et en mettre les résultats à la disposition des personnes s'adonnant à la production de films;
- ◆ conseiller le gouverneur en conseil à l'égard d'activités cinématographiques;
- ◆ remplir, en matière d'activités cinématographiques, les autres fonctions que le gouverneur en conseil peut lui assigner.

L'Office n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. HYPOTHÈSES IMPORTANTES

Les états financiers prospectifs ont été établis en fonction des priorités du gouvernement et des plans de l'Office qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les principales hypothèses utilisées sont :

- a) Les activités de l'Office resteront, pour l'essentiel, pareilles à celles de l'an dernier.
- b) Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont basés sur l'expérience acquise et sur les orientations futures de l'ONF ayant trait au passage au numérique. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.
- c) Les provisions pour irrécouvrabilité sont estimées à la lumière de l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.
- d) L'information estimative pour 2013-2014 se fonde sur les autorisations parlementaires accordés à l'Office national du film pour son budget de 2013-2014.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 31 décembre 2012.

OFFICE NATIONAL DU FILM

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non audités)

[en milliers de dollars]

3. VARIATIONS ET ÉVOLUTION DES PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir avec exactitude les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2012-2013 et pour l'exercice 2013-2014, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et cet écart pourrait être important.

Lors de la préparation de ces états, l'Office a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et jugements pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs liés au passage au numérique par l'ONF qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre les états financiers prospectifs et les états financiers historiques sont notamment :

- a) Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations peuvent influencer sur les gains/pertes et les charges d'amortissement.
- b) La conjoncture économique, les tendances du marché et les nouveaux modèles d'affaires peuvent avoir un effet à la fois sur le montant du revenu gagné et la recouvrabilité des montants à recevoir.
- c) Les taux d'intérêt en vigueur au moment de la délivrance du rapport auront un effet sur la valeur actualisée nette des contrats de location-acquisition.
- d) Des modifications supplémentaires au budget de fonctionnement, grâce à de nouvelles initiatives ou ajustements techniques mis en œuvre plus tard au courant de l'exercice.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités est présenté, l'Office ne mettra pas à jour les prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux autorisations ou aux prévisions financières dans les budgets supplémentaires.

4. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Les états financiers prospectifs ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, sauf pour les indemnités de vacances et les indemnités de départ qui se fondent sur l'estimation qu'en fait la direction et non sur des estimations actuarielles.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Autorisations parlementaires

Le financement des activités provient d'une autorisation permanente du Parlement (Fonds renouvelable) et d'autorisations parlementaires votées annuellement.

Le Fonds renouvelable permet à l'Office de puiser dans le Trésor pour effectuer des paiements relatifs au fonds de roulement, au financement temporaire des charges d'exploitation et à l'acquisition des immobilisations. Cette autorisation stipule que le montant cumulatif du fonds de roulement admissible et de la valeur comptable nette des immobilisations ne doit pas excéder 15 millions de dollars.

OFFICE NATIONAL DU FILM

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non audités)

[en milliers de dollars]

L'Office est aussi financé en partie par des autorisations parlementaires du gouvernement du Canada. Ces autorisations sont votées annuellement pour renflouer le Fonds renouvelable des charges d'exploitation admissibles et des acquisitions nettes d'immobilisations. La base sur laquelle les autorisations sont consenties à l'Office ne correspond pas aux principes comptables utilisés dans la préparation des états financiers, car ces autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. En conséquence, les éléments comptabilisés dans l'état des résultats ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux pourvus par les crédits parlementaires. Le rapprochement des deux méthodes de présentation est fait à la note 5.

Charges

Toutes les charges sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.

Production de films et autres formes de présentations visuelles

Tous les coûts de production sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés et sont présentés à l'état des résultats comme suit :

Programme de l'Office

Tous les coûts engagés pour des productions et des coproductions de films ou autres formes de présentations visuelles non commanditées.

Production commanditée et prévente

La portion des coûts engagés pour des productions et des coproductions de films ou autres formes de présentations visuelles correspondant aux montants commandités. L'excédent du coût sur les montants commandités est imputé au programme de l'Office.

Revenus

Ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- ◆ Les revenus de production de films et d'autres formes de présentations visuelles sont comptabilisés au montant équivalant aux coûts de production commanditée et de prévente dans l'exercice au cours duquel ces coûts sont engagés. Tout profit est reconnu dans l'exercice où la production est terminée.
- ◆ Les revenus de redevances sont comptabilisés une fois que toutes les obligations de l'Office sont acquittées et que les charges qui y sont reliées sont comptabilisées, quelles que soient les dates d'utilisation de l'acquéreur.
- ◆ Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs parties externes dont le recouvrement est incertain.

OFFICE NATIONAL DU FILM

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non audités)

[en milliers de dollars]

Stocks

Les fournitures et approvisionnements sont évalués au coût.

Les copies de films et les autres formes de présentations visuelles destinées à la vente sont évaluées au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût des autres copies est imputé aux charges de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ et les améliorations locatives supérieures à 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Période d'amortissement
Équipement technique	de 4 à 10 ans
Logiciels et équipement informatique	de 5 à 10 ans
Mobilier, équipement de bureau et autre	de 5 à 10 ans
Améliorations locatives	durée des baux

L'Office détient une collection de près de vingt mille œuvres audiovisuelles produites depuis 1895. Cette collection inestimable d'une valeur indéterminée n'est pas destinée à la vente. Cependant, une valeur symbolique de 1 \$ lui a été attribuée dans les états financiers. Elle est inscrite à l'état de la situation financière et à la note 7 comme immobilisation corporelle pour s'assurer que le lecteur est conscient de son existence.

L'Office passe des contrats de location-exploitation pour l'acquisition de droits exclusifs d'utilisation de certaines immobilisations corporelles pour la durée du bail. Il comptabilise les loyers qui en découlent aux résultats de l'exercice au cours duquel ils s'appliquent. L'Office passe aussi des contrats de location-acquisition par lesquels pratiquement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien lui sont transférés. Il les comptabilise comme une acquisition d'actif et une prise en charge d'obligations correspondant à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location, abstraction faite de la partie de ces paiements qui a trait aux frais accessoires. Les actifs comptabilisés dans le cadre de contrats de location-acquisition sont amortis selon la même méthode et les mêmes taux que les autres immobilisations corporelles détenues par l'Office, et les obligations sont amorties sur la durée des baux.

Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de l'Office au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de l'Office découlant du régime. La responsabilité de l'Office relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

OFFICE NATIONAL DU FILM

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non audités)

[en milliers de dollars]

Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit et il est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel les indemnités sont gagnées par les employés. En 2013, le programme pour le personnel représenté a été éliminé et par conséquent, les indemnités de départ ont cessé de s'accumuler. L'Office prend comme hypothèse que les indemnités seront majoritairement versées au cours de l'exercice.

Congés rémunérés

Les employés ont droit à des congés rémunérés, prévus dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Il s'agit de jours de congé de maladie qui s'accumulent mais ne s'acquière pas permettant à l'employé d'être rémunéré pendant son absence en reconnaissance de services rendus antérieurement. À mesure que les employés rendent des services, la valeur des congés rémunérés correspondant à ces services est constatée à titre de passif et de charge. La direction utilise des hypothèses et ses meilleures estimations telles que le taux d'actualisation, le taux d'utilisation des jours excédentaires aux congés octroyés annuellement, la probabilité de départ et le taux de révision salariale pour calculer la valeur actualisée de l'obligation au titre des congés de maladie. Ces hypothèses sont révisées annuellement.

Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non, et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

5. AUTORISATIONS PARLEMENTAIRES

L'Office reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de l'Office diffèrent selon qu'ils sont présentés selon leur financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

OFFICE NATIONAL DU FILM

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non audités) [en milliers de dollars]

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés	Budget 2014	Prévision 2013
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	<u>63 893</u>	<u>\$ 68 644</u>
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Ajouter (déduire) :		
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(4)
Variation de l'obligation pour indemnités de vacances, provision pour révision salariale	50	370
Variation des charges à payer non imputées aux autorisations	-	-
Variation nette pour avantages sociaux futurs	4 871	71
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>(2 572)</u>	<u>(2 401)</u>
	<u>2 349</u>	<u>(1 965)</u>
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Ajouter (déduire):		
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 015	1 995
Paiement sur l'obligation au titre d'immobilisations corporelles louées	371	373
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-
	<u>2 386</u>	<u>2 368</u>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u><u>68 628</u></u>	<u><u>\$ 69 046</u></u>
b) Autorisations fournies et utilisées	2014	2013
Autorisations fournies :		
Crédit 75 - Budget principal des dépenses	62 890	\$ 66 782
Budget supplémentaire des dépenses	7 238	3 264
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	(1 500)	(1 000)
Affectation bloquée	-	-
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u><u>68 628</u></u>	<u><u>\$ 69 046</u></u>

Ce tableau tient compte de la révision des dépenses prévues en 2013-2014 selon toutes les autorisations fournies.

OFFICE NATIONAL DU FILM

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non audités) [en milliers de dollars]

6. INDEMNITÉS DE DÉPART ET CONGÉS RÉMUNÉRÉS

Indemnités de départ

L'Office verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations des conventions collectives, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2013. Les employés visés par ces changements ont la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. L'ensemble de ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus en 2013 et l'Office prend comme hypothèse que les indemnités seront majoritairement versées au cours de l'exercice.

Congés rémunérés (congrés de maladie)

L'Office offre à ses employés des indemnités de congé de maladie en fonction de leur salaire et des droits accumulés au cours de leurs années de service. Ces droits peuvent être accumulés mais ne s'acquiert pas.

Au 31 mars 2014, les renseignements utiles à l'égard du régime d'indemnités de départ et de congés de maladie sont les suivants :

Solde au 31 mars 2013	5 853	\$
Charges pour l'exercice	111	
Indemnités versées au cours de l'exercice	(4 982)	
Solde au 31 mars 2014	982	\$

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Début de l'exercice	Acquisitions	Aliénations et radiations	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Amortissement	Aliénations et radiations	Fin de l'exercice	2013	2012
Équipement Technique	29,390	1,198	-	30,588	27,486	981	-	28,467	2,122	1,904
Logiciels et équipement informatique	16,869	1,354	-	18,223	14,188	990	-	15,178	3,046	2,682
Mobilier, équipement bureau et autre	878	-	-	878	865	3	-	868	10	13
Collection	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Améliorations Locatives	6,825	500	-	7,325	4,727	598	-	5,325	2,000	2,098
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	53,963	3,052	-	57,015	47,266	2,572	-	49,837	7,177	6,697

8. PASSIF ÉVENTUEL

Dans le cours normal de ses activités, l'Office est assujéti à diverses réclamations ou poursuites judiciaires. La direction estime que le règlement final de ces réclamations ne devrait pas avoir d'effet important sur les états financiers.

OFFICE NATIONAL DU FILM

Notes complémentaires aux états financiers prospectifs (non audités) [en milliers de dollars]

9. CHARGES ET REVENUS

Charges par principaux articles de dépenses et types de revenus

	Budget <u>2014</u>	Prévision <u>2013</u>
a) Charges		
Salaires et avantages sociaux	34 787 \$	37 830 \$
Services professionnels et spécialisés	11 367	12 069
Location	8 003	8 173
Transport et communication	3 470	3 368
Amortissement des immobilisations corporelles	2 572	2 401
Participation en espèces dans les coproductions	2 516	2 586
Matériel et fournitures	1 975	2 205
Sous-traitance pour production de films et développement en laboratoire	613	1 144
Information	1 152	1 197
Redevances	1 146	1 578
Réparations et entretien	1 105	1 142
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	4
Divers	<u>299</u>	<u>144</u>
	<u>69 005 \$</u>	<u>73 841 \$</u>
b) Revenus		
Redevances	2 239 \$	2 330 \$
Copies de films	1 911	1 675
Production commanditée et prévente	384	526
Plans d'archives	500	500
Divers	<u>78</u>	<u>166</u>
	<u>5 112 \$</u>	<u>5 197 \$</u>

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En vertu du principe de propriété commune, l'Office est apparenté à tous les ministères, organismes et autres sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Office conclut des opérations avec des entités dans le cours normal de ces activités et selon des modalités commerciales normales. Jusqu'à l'exercice se terminant le 31 mars 2014, l'Office loue des locaux du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) pour un montant de 6 685 \$ (2013 - 6 810 \$).

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats. L'Office reçoit également gratuitement les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général.